



Service : DIPER

Affaire suivie par :
Annie RAUX

Téléphone :
01.30.75.57.46

Fax :
01.30.75.84.09

Mél :
Ce.ia95.diper@ac-versailles.fr

Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex

http : www.ac-versailles.fr/dsden95

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE INTER DEPARTEMENTAL
demande d'exeat – ineat

Ce dossier est à renseigner, signer et retourner au bureau 414 à la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le **30 avril 2014**. Au-delà de cette date, sont recevables **exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle**.

MOUVEMENT INFORMATISE : a participé n'a pas participé

MOTIF DE LA DEMANDE :

- Handicap reconnu / maladie grave
 Rapprochement de conjoint
 Bénéficiaire de 45 points de bonification
 Résidence de l'enfant
 Convenance personnelle - avec plus de 18 ans d'ancienneté dans le Val d'Oise
 Intégration demandée dans une Collectivité d'Outre Mer

NOM ET ADRESSE :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel : Portable :

Affecté(e) à l'école :

Téléphone professionnel :

SITUATION FAMILIALE :

marié(e) pacsé(e) concubinage veuf(ve)

séparé(e) divorcé(e) célibataire

Nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge au 1er septembre 2013 :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Corps : instituteur prof. des écoles

Echelon au 31 août 2013 :

Date de titularisation dans le Val d'Oise /date d'entrée dans le Val d'Oise :

Position administrative : activité congé parental disponibilité

C.L.M. C.L.D. détachement



VOEUX

Le nombre de voeux ne pourra en aucun cas être supérieur à 6.

Les départements demandés doivent correspondre effectivement aux demandes d'ineat déposées. Pour une demande de rapprochement de conjoint mettre en premier vœu le département d'exercice de celui-ci.

1^{er} vœu : 2^{ème} vœu :

3^{ème} vœu : 4^{ème} vœu :

5^{ème} vœu : 6^{ème} vœu :

Les candidats veilleront à fournir toutes les pièces justificatives en copies nécessaires : un exemplaire pour le Val d'Oise et un pour chaque département demandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Fait à,, le Signature de l'intéressé(e)

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

- **Pour le Val d'Oise :**

- deux enveloppes demi-format, affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse
-
- votre demande manuscrite d'ineat, adressée à la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, mentionnant pour quel motif vous faites votre demande ainsi que le ou les département(s) demandé(s)
-
- un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation si vous n'avez pas participé au préalable au mouvement interdépartemental

- **Pour chaque département demandé :**

- votre demande manuscrite d'ineat, sous couvert de Madame la Directrice des services de l'Education Nationale du Val d'Oise, adressée à Madame ou Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du département demandé, mentionnant pour quel motif vous faites votre demande.
- un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation.
- Une enveloppe, par département demandé, à vos nom et adresse affranchie au tarif en vigueur.



**PIECES SUPPLÉMENTAIRES A JOINDRE SELON LA SPÉCIFICITÉ
(photocopies datées et signées)**

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Situation professionnelle du conjoint :

- attestation de l'employeur, datant de moins d'un mois, précisant la date d'embauche et le lieu d'exercice (original et sur lettre à en tête de l'entreprise)
- une photocopie du dernier bulletin de salaire

ou (liste non exhaustive)

- attestation d'inscription à un ordre professionnel
- affiliation à un régime particulier de sécurité sociale
- inscription au registre du commerce, à la chambre des métiers
- K bis

ou

- inscription aux ASSEDIC après perte d'emploi dans le même département.

Situation familiale :

- candidat marié : si le dossier i-prof n'est pas à jour :
 - livret de famille, page mariage
 - le cas échéant page(s) naissance(s)
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans - un certificat de scolarité le cas échéant
- candidat pacsé : PACS établi impérativement avant le 1er septembre 2013 :
 - photocopie du PACS
 - l'avis d'imposition commune pour l'année 2012
 - le cas échéant, page(s) naissance(s)
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans - un certificat de scolarité
- candidat non marié ayant un enfant né au plus tard le 1er janvier 2014 et reconnu par les deux parents si le dossier i-prof n'est pas à jour :
 - page naissance du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans - un certificat de scolarité
 - l'avis d'imposition du père et de la mère pour l'année 2012

Famille recomposée avec enfant de moins de 20 ans à charge :

- livrets de famille – page(s) naissance(s)
- avis d'imposition 2012
- jugement de divorce
- pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans - un certificat de scolarité

DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP / MALADIE GRAVE

- un courrier à la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise et adressé au bureau 414 notifiant la raison de la demande
- un courrier accompagné du certificat médical détaillé, établi par médecin traitant et/ou spécialiste à envoyer au Médecin de Prévention de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise. Celui-ci, après étude, se mettra en relation avec l'intéressé.